



PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale  
de la protection des populations

# INFLUENZA AVIAIRE

## RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire  
circule actuellement chez les oiseaux en Europe

*Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques.  
Il représente donc un risque  
pour l'élevage avicole.*



**Le public doit éviter tout contact  
avec les oiseaux sauvages  
y compris les plumes et les déjections**

- ✗ Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- ✗ Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ✗ N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✓ A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

**SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT  
NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.**

**Signalez tout oiseau trouvé mort  
à la mairie ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

**Mairie**

**03.82.46.08.76.**

**OFB**

**Tél 06 99 21 94 43 ou par courriel [sd54@ofb.gouv.fr](mailto:sd54@ofb.gouv.fr)**